

Parcours de jeunes en grande difficulté : à l'interaction des logiques d'intervention professionnelles et des usages juvéniles de l'aide sociale

Virginie Muniglia et Céline Rothé

Numéro 70, automne 2013

Accompagnement des jeunes en difficulté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021161ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021161ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Muniglia, V. & Rothé, C. (2013). Parcours de jeunes en grande difficulté : à l'interaction des logiques d'intervention professionnelles et des usages juvéniles de l'aide sociale. *Lien social et Politiques*, (70), 153–169. <https://doi.org/10.7202/1021161ar>

Résumé de l'article

La configuration de la solidarité publique envers les jeunes en difficulté d'insertion en France, oscillant entre vision familialiste et injonction à l'insertion professionnelle, fragilise particulièrement les jeunes déjà vulnérables du fait de difficultés d'insertion associées à une absence de soutien familial. L'article explore la façon dont le caractère faiblement protecteur de la solidarité publique pour les jeunes entre 16 et 25 ans induit une interdépendance forte entre la négociation des identités individuelles et le rapport développé au système d'aide. Il montre en effet que les histoires de vie difficiles, les recompositions identitaires qu'elles génèrent ainsi que la nature du réseau relationnel sur lequel les jeunes peuvent s'appuyer conditionnent la façon dont ils expérimentent la situation de précarité tout comme leurs modalités de recours à l'aide. Il met également en lumière l'incidence sur la relation d'aide de la rencontre entre logiques d'intervention professionnelles et logiques d'usage des jeunes bénéficiaires.

Parcours de jeunes
en grande difficulté :
à l'interaction des logiques
d'intervention
professionnelles et
des usages juvéniles
de l'aide sociale

VIRGINIE MUNIGLIA

Doctorante en sociologie
Centre Maurice Halbwachs et Centre
de recherche pour l'action publique
en Europe
Ingénieure d'étude
École des Hautes Études en Santé
publique
Rennes

CÉLINE ROTHÉ

Ingénieure de recherche
École des Hautes Études en santé
publique
Membre
Centre de recherche pour l'action
publique en Europe

En France comme dans la plupart des pays européens, les jeunes entrant sur le marché du travail subissent particulièrement les effets de la crise (Ranci, 2010). Cependant, la précarité initiale que les jeunes partagent désormais tous plus ou moins au moment de l'entrée dans la vie active a des résultats complètement différents au fil des itinéraires d'insertion et comporte des risques accrus pour certaines catégories de cette population. À moins donc de qualifier l'ensemble de la population juvénile de « vulnérable », il nous semble important de spécifier ce qui pourrait constituer les traits propres de la vulnérabilité juvénile.

Dans cette perspective, on peut souligner la configuration spécifique de l'aide sociale en direction des moins de 25 ans en France. Ainsi, la dépendance croissante des jeunes adultes par rapport à leur famille est assumée et institutionnalisée par les choix qui sont faits en 1988, et renouvelés en 1992, de n'ouvrir le Revenu minimum d'insertion (RMI) qu'au-delà de vingt-cinq ans, puis, en 1994, par les décisions relatives au relèvement de l'âge de versement

des prestations familiales et à l'élargissement de leurs conditions d'attribution aux familles dont les enfants majeurs ne poursuivent pas d'études (Lima, 2004 ; Van de Velde, 2007). De fait, les jeunes, lorsqu'ils n'ont pas de charge de famille, bénéficient d'aides le plus souvent en qualité d'ayants droit de leurs parents. La création du Revenu de solidarité active (RSA) en 2009 a été l'occasion d'interroger les choix qui avaient été faits lors de la définition des seuils d'attribution du RMI. Cependant, du fait de conditions très restrictives, le RSA jeune touche une très faible part de cette population (Nicolas, 2012).

Les 18-25 ans peuvent toutefois bénéficier d'aides financières qui leur sont spécifiquement destinées, associées soit à leur statut d'étudiants (bourses d'études), soit à des dispositifs d'insertion professionnelle. C'est notamment le cas de l'allocation associée au Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) ainsi qu'à différentes formations financées par les conseils régionaux et proposées, en général, par les missions locales. C'est également le cas du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), aide financière attribuée aux personnes entre 18 et 25 ans pour faire face à des besoins urgents (régler une facture d'électricité, un impayé de loyer...) ou pour faciliter la réalisation d'un projet d'insertion. Ces différentes aides restent toutefois ponctuelles et faibles du point de vue des montants accordés.

Enfin, les jeunes de 18 à 21 ans qui ne peuvent pas s'appuyer sur le soutien de leur famille ont aussi la possibilité de solliciter l'accompagnement des conseils généraux dans le cadre de la prise en charge des jeunes majeurs au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Toutefois, du fait des budgets très contraints des départements, les conditions d'accès à cette aide sont souvent très restrictives.

Dans ce contexte, le rôle spécifique de la solidarité familiale dans les parcours des jeunes semble déterminant. Le choix politique de renvoyer les difficultés sociales des jeunes vers leur famille vise à consolider son rôle d'amortisseur social de la crise en maintenant le lien intergénérationnel plutôt que d'encourager la sortie du foyer parental par des allocations individuelles versées directement aux jeunes adultes (Lima, 2004). Au regard de la dépendance accrue des jeunes à l'égard de la famille, nous pouvons nous demander ce qu'il advient de ceux pour lesquels « l'exercice de la solidarité familiale s'achève avant que le jeune ne soit parvenu à se stabiliser » (Galland, 2000 : 81).

Pour ces derniers, les seules aides financières qui puissent être sollicitées sont presque systématiquement associées à des mesures d'insertion professionnelle et dépendent fortement des propositions des prescripteurs professionnels. Nous pouvons donc penser que le rapport aux structures d'aide va fortement orienter le parcours des jeunes qui ne peuvent bénéficier de la solidarité familiale.

Dans cette perspective, nous avons choisi de nous interroger sur la façon dont les jeunes appréhendent le système d'aide et le mobilisent dans leur parcours d'insertion. Nous faisons l'hypothèse que la façon dont ils se saisissent

des dispositifs dépasse le schéma de la simple réponse à un besoin immédiat, mais que leur logique d'utilisation participe également du processus de construction identitaire de jeunes confrontés à une norme à laquelle ils ne peuvent pas forcément satisfaire (Dubar, 1992 ; Ehrenberg, 2000). Dans cette perspective, nous entendrons les logiques de recours et d'usage des aides comme conditionnées par une recomposition de l'identité psychique en fonction des attentes socialement établies (Jaffré, 2006). D'autre part, le rapport au système d'aide dépend également de la forme de l'aide proposée. Les professionnels projettent des attentes sur la relation d'aide, elles-mêmes nourries par les représentations qu'ils se font des demandes des jeunes. Dans ce sens, nous évoquerons également l'incidence des logiques d'intervention sur la structuration de la relation d'aide et, par là-même, sur la structuration des parcours juvéniles.

Les données exploitées dans le présent article sont issues d'un travail de terrain réalisé dans le cadre du projet ANR Juvenil « Jeunes vulnérables, perceptions et prises en charge dans les politiques locales d'accès aux soins et de lutte contre l'exclusion sociale », sous la responsabilité de P. Loncle, et de nos travaux de thèse respectifs. Cette analyse s'appuie sur une soixantaine d'entretiens biographiques menés, entre 2009 et 2011, auprès d'adultes entre 18 et 35 ans, ainsi que sur une centaine d'entretiens avec des intervenants du secteur social et médicosocial travaillant auprès de cette population. Les jeunes ont été rencontrés par l'intermédiaire des professionnels, grâce à un temps de présence dans les structures qui les accueillent, dans la rue mais aussi par l'intermédiaire des jeunes eux-mêmes. Les entretiens portaient sur leur parcours de vie et leur parcours de prise en charge sociale et médicosociale, leur perception de l'aide qui leur était proposée et leur façon de se projeter dans l'avenir. Les entretiens avec les intervenants visaient à obtenir une description de leurs pratiques et de la situation des jeunes qu'ils accompagnent.

PARCOURS DE VIE, SUPPORTS RELATIONNELS ET NÉGOCIATION IDENTITAIRE : DIFFÉRENTES EXPÉRIENCES DE LA VULNÉRABILITÉ JUVÉNILE

La population juvénile en situation de précarité économique et sociale est une population très hétérogène ; il nous semble pourtant possible de l'appréhender par le biais d'une grille de lecture qui réduit la complexité de cette réalité en intégrant, outre la situation de précarité professionnelle, la nature des relations familiales (et notamment la présence ou non d'un soutien affectif et financier). Nous avons choisi de présenter le rapport des jeunes au système d'aide à travers une typologie déterminée par la nature du réseau relationnel sur lequel ils peuvent s'appuyer ainsi que par le moment du parcours auquel une rupture survient. Notre analyse s'est appuyée sur une démarche de typologie empirique, par comparaison systématique, en regroupant les individus de façon inductive,

selon la procédure des «tas» (Grémy et Le Moan, 1977). Précisons que cette typologie n'épuise pas la variété des situations de vulnérabilité, mais qu'elle vise à éclairer les usages stratégiques et les négociations identitaires qui coexistent dans le rapport des jeunes au système d'aide. Elle nous permet de mettre en évidence les rapports entretenus à la norme d'insertion juvénile en liant les expériences de vie des jeunes avec leurs logiques d'usage des aides. Nous souhaitons montrer ainsi comment les individus négocient la norme afin de recomposer une identité acceptable pour eux et pour les autres.

Nous avons distingué trois expériences de la vulnérabilité juvénile : la rupture protégée concerne des jeunes qui, malgré un épisode difficile durant leur parcours, peuvent s'appuyer sur un réseau familial solide ; la rupture sans filet recouvre une précarité économique et une impossibilité de recourir à l'aide familiale qui apparaissent brutalement au cours du parcours ; la rupture chronique touche des jeunes qui connaissent des ruptures cumulatives depuis l'enfance et une grande fragilité des supports relationnels.

La rupture protégée

La rupture protégée caractérise une situation de précarité économique liée à une insertion professionnelle difficile (alternances entre des périodes de chômage, de stages ou de formation et de petits contrats). Les difficultés sur le marché de l'emploi sont souvent liées à un faible niveau d'études. Les jeunes qui vivent cette expérience ont quitté le système scolaire de façon précoce, espérant une insertion rapide sur le marché du travail ; issus des classes populaires, ils n'ont pas de diplômes ou ont des diplômes de niveau 5¹, dans des secteurs peu porteurs ou dans lesquels ils ne souhaitent finalement pas exercer.

Sur le plan relationnel, ces jeunes peuvent s'appuyer sur un entourage relativement stable, qu'il s'agisse de la parentèle élargie ou encore de la cellule familiale qu'ils ont construite. En effet, s'ils ont connu des ruptures familiales parfois douloureuses (mise à la porte du foyer parental, fuite du foyer, immigration...), ils ont trouvé l'aide d'adultes qui leur ont évité un passage par la rue. La présence de cet entourage est cruciale, aussi bien en matière de soutien matériel (hébergement dans la famille, aide financière) qu'en matière de soutien affectif (ils savent qu'ils peuvent compter sur leur entourage en cas de coup dur).

La place de l'activité professionnelle est centrale pour eux ; elle représente la sécurité matérielle et financière, mais aussi la reconnaissance du statut d'adulte. Leur idéal de réussite correspond à des normes traditionnelles ; ils aspirent à un emploi stable, au confort matériel et à une vie familiale. Ils vivent leur situation comme une forme de prolongement de l'adolescence, une situation temporaire

1. CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ou BEP (Brevet d'études professionnelles) qui correspondent à une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié.

en attendant d'entrer dans la vraie vie d'adulte. Ils associent l'incertitude et les difficultés qui pèsent sur leur situation au statut de «jeune».

La rupture sans filet

La rupture sans filet qualifie une situation de précarité sociale et professionnelle récente, à la suite d'une rupture biographique importante qui survient brutalement et vient perturber la trajectoire dans laquelle les jeunes s'étaient projetés, qu'il s'agisse de la prolongation de leurs études ou de l'intégration professionnelle.

Ainsi, dans le premier cas, les personnes assimilent leur statut de jeune à un statut d'étudiant, bénéficiant légitimement des aides associées (bourses, soutien familial) auxquelles elles se voient subitement contraintes de renoncer. Il s'agit notamment de jeunes gens qui sont brutalement mis à la porte ou pour qui le soutien familial s'interrompt à la suite d'un conflit avec leurs parents. Les travailleurs sociaux les appellent «les tombés du nid», exprimant ainsi l'inquiétude spécifique qu'ils ont pour cette population.

C'est également le cas de certains jeunes suivis par l'ASE qui ont réussi leur parcours scolaire et se voient contraints de revoir leurs ambitions à la baisse du fait de la fin de la prise en charge à leurs 21 ans, dimension que, pour diverses raisons, ils n'avaient pas anticipée jusque-là (il s'agit notamment de jeunes gens vivant leur situation sur le modèle de la normalité, placés dans une famille d'accueil depuis longtemps, qu'ils ont assimilée à une structure familiale classique et au sein de laquelle la nécessité d'une autonomisation précoce n'a pas été pensée).

Pour les jeunes qui étaient déjà bien insérés sur le marché de l'emploi, la rupture intervient à un moment du parcours où ils avaient déjà assimilé leur accès au statut d'adulte, notamment à travers une activité professionnelle stable et une autonomie financière et spatiale par rapport à leurs parents. La rupture est alors liée à la perte brutale de l'emploi, associée à des difficultés administratives ou à des problèmes de santé, et à une absence de filet de sécurité. Chez ces jeunes gens qui se sont émancipés de leur famille, le recours à l'aide familiale est inenvisageable, à la fois parce qu'il est matériellement compliqué (les parents ont eux-mêmes très peu de ressources ou sont trop éloignés géographiquement), mais surtout parce qu'il apparaîtrait comme humiliant. Ils ne peuvent se résigner à un retour au foyer des parents ou à une demande de soutien ; c'est pour eux une question de fierté, mais aussi, bien souvent, le signe de relations familiales fragiles.

À la différence de la rupture protégée, les jeunes qui vivent la rupture sans filet ne trouvent pas de soutien stable dans leur entourage. En effet, s'ils se tournent vers des proches, ils sentent que l'aide qui leur est apportée ne peut être que ponctuelle et limitée (un hébergement de quelques nuits, par exemple),

et progressivement leur réseau s'épuise. Certains se retrouvent ainsi à la rue du jour au lendemain, dans un univers qui leur est totalement inconnu, dont ils ne maîtrisent pas les codes et dans lequel ils n'ont pas construit de réseau relationnel qui leur permettrait d'être protégés. Les situations de surendettement sont également fréquentes dans le second cas, quand les jeunes gens avaient commencé à s'endetter dans la perspective de la sécurité que leur offrait leur emploi salarié. Ces jeunes expérimentent une grande souffrance et un sentiment d'humiliation qui résulte du décalage entre leur position stigmatisée et l'image qu'ils se font d'eux-mêmes (Déloye et Haroche, 2007) ; ils vivent leur trajectoire comme un déclassement.

La rupture chronique

La rupture chronique est expérimentée par des jeunes cumulant une forte précarité économique et une grande fragilité des supports relationnels depuis leur enfance. Sur le plan familial, ils sont en général issus de milieux très défavorisés et tous ont vécu des événements traumatisants durant leur enfance (violences physiques et sexuelles intrafamiliales, décès brutal d'un des parents, maladies psychiatriques entraînant des troubles importants de la relation sociale, sentiment d'abandon ou de rejet). Une très grande majorité d'entre eux a été prise en charge, à un moment ou un autre, par l'ASE. À l'adolescence, ils ont expérimenté des situations de rupture avec leur famille ou avec les structures de protection de l'enfance (fugues récurrentes durant leur minorité, mise à la porte, placement) et se sont retrouvés sans hébergement et sans ressources. Ils ont, dans la majorité des cas, un faible niveau d'études et ont vécu une situation d'échec scolaire.

Le parcours de ces jeunes est marqué par des ruptures cumulatives et renvoie au processus de « l'apprentissage raté » (Paugam, 2008). Ce processus touche des individus qui ont connu, pendant l'enfance, des difficultés liées à la pauvreté ou aux carences de leur environnement familial et social, et ils ont expérimenté, tout au long de leur vie, des ruptures en chaîne. Ces difficultés induisent de la souffrance psychique et sociale (manque d'estime de soi, angoisse et troubles psychosomatiques, incapacité à faire face). Le bagage biographique porté par ces jeunes entrave lourdement le déroulement de leur trajectoire de socialisation au statut d'adulte. Malgré une grande similarité des difficultés vécues dans l'enfance, l'analyse des discours nous a permis de dégager plusieurs expériences de la rupture chronique.

La première expérience est vécue sur le mode de la marginalité. Elle concerne des jeunes qui vivent de ressources économiques issues d'activités diverses en marge de l'emploi, de ressources subsidiaires fournies par les services de l'urgence sociale et par la mise en place de modes de vie alternatifs (récupération, squat...). Ils peuvent travailler ponctuellement, « au jour la journée », mais souvent n'envisagent pas de trouver un emploi. Ils sont sans logement stable,

vivent « à la rue », et dorment le plus souvent dans des squats ou des lieux publics. Ils ont des problèmes de santé lourds (polytoxicomanies, alcoolisme, troubles psychiatriques) liés à leur situation de vie. Ces *marginiaux*, en référence à la figure identifiée par Serge Paugam (2004), ont construit durant l'adolescence un réseau relationnel hors de leur famille, qui les a familiarisés aux codes de la vie à la rue avant même qu'ils aient quitté définitivement le foyer familial. Avant de l'investir quotidiennement, ils ont donc une bonne connaissance du monde de la rue, mais également des différents services d'aide que leur entourage utilise. Cette fine connaissance facilite leur émancipation du foyer familial, car ils le quittent pour un environnement familial. Ainsi, lorsqu'ils partent définitivement du domicile parental, ces adolescents, ou jeunes adultes, vont fuir les services de l'aide sociale à l'enfance et se tourner vers la vie à la rue où ils disent bien souvent se sentir mieux, avoir trouvé une place. À ce moment, le groupe se positionne comme autrui généralisé (Mead, 1963), producteur et diffuseur de normes sociales marginalisées dans lesquelles le jeune va se reconnaître. Ainsi, il se constituera un rôle social et se définira une place dans la société qui entrera en résonance avec son parcours de vie pour lui donner sens (Parazelli, 2002).

La seconde forme d'expérience de la rupture chronique touche des jeunes qui sont également fortement dépendants de l'aide sociale du fait de leur situation de grande précarité économique et de l'absence de soutien familial. Leurs parcours sont jalonnés d'échecs dans leurs tentatives d'insertion (scolaires, professionnelles) et leurs relations aux autres. Ils ont été pris en charge par l'ASE à la préadolescence ou à l'adolescence, mais leurs cheminements y ont été très chaotiques (allers-retours entre lieux de placement et famille d'origine, fréquentation de plusieurs foyers ou familles d'accueil, fugues...). Ils ont des problèmes de santé importants (conduites addictives, troubles fonctionnels, fragilité psychique...), qui restent cependant moins lourds que ceux des *marginiaux*. Ils sont également beaucoup plus proches des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Même s'ils s'adressent aux structures de l'urgence sociale, ils bénéficient ou viennent de bénéficier d'un accompagnement au titre de l'aide sociale à l'enfance et sont fréquemment en lien avec une mission locale. Leurs passages dans la rue sont brefs ou récents. Ils sont souvent logés en maison d'enfants à caractère social (MECS), en foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Les relations qu'ils construisent, qu'elles soient amicales ou amoureuses, sont en général très exclusives et concernent une personne sur laquelle ils vont projeter toutes leurs attentes de soutien affectif et de reconnaissance. Ils s'attachent le plus souvent à des adultes ou à des pairs qui s'inscrivent dans un modèle de vie assez conventionnel, centré sur le confort matériel et la construction d'une famille, et qui représentent une forme de stabilité pour eux. Les personnes auxquelles ils se lient participent à la construction d'un projet de vie orienté par

un modèle conventionnel. Cependant, ces formes de relations exclusives, dans lesquelles ils investissent tous leurs projets, sont fragiles. Elles contribuent bien souvent à les mettre eux-mêmes en échec en poussant à bout la personne avec laquelle ils ont créé des liens ou en rompant la relation brutalement parce qu'ils ne sentent pas à la hauteur.

En réalité, l'intégration sociale dont ces jeunes, auxquels nous donnerons le qualificatif d'« instables », rêvent (avoir un travail, une famille, un confort matériel) est peu probable dans un futur proche du fait de multiples handicaps (parcours jalonné de ruptures, absence de qualification, problèmes de santé).

On voit ainsi que la présence de personnes clés dans l'entourage des jeunes et le type de réseau relationnel intervenant dans les parcours structurent fortement les expériences de la vulnérabilité juvénile, notamment du point de vue de la projection dans l'avenir et de la négociation identitaire autour de la situation de précarité. Nous allons maintenant montrer comment ces expériences de la vulnérabilité conditionnent les modalités de recours à l'aide, les attentes en matière de soutien ainsi que le type de structure sollicitée et, par là-même, la relation d'aide qui se noue avec les intervenants sociaux.

LA CONSTRUCTION DE LA RELATION D'AIDE : UNE INTERACTION ENTRE LOGIQUES JUVÉNILES ET LOGIQUES PROFESSIONNELLES

Nous souhaitons ici mettre en évidence les négociations identitaires qui se jouent au sein de la relation d'aide pour les jeunes en regard des attentes des intervenants sociaux. Nous verrons que, selon la façon dont les jeunes légitiment leur recours à l'aide sociale et le profil d'utilisateur qu'ils acquièrent ainsi, les attentes des professionnels différeront.

La rupture protégée : des attentes congruentes celles des professionnels

Les jeunes qui font l'expérience de la rupture protégée recourent facilement aux dispositifs qui leur sont adressés. Ils multiplient les démarches pour leur insertion professionnelle et intègrent aisément la logique contractuelle des institutions auxquelles ils s'adressent. Ils soulignent le fait qu'ils sont autonomes dans leurs démarches de recherche d'emploi, mais n'hésitent pas à profiter des aides financières associées aux différents dispositifs et, pour ce faire, acceptent poliment les propositions formulées par les professionnels. Ils peuvent ainsi suivre des stages et des formations dont ils pensent qu'ils ne leur apporteront rien, si ce n'est un soutien financier ponctuel, et adoptent une attitude correspondant aux attentes du professionnel.

De leur côté, les professionnels, sans être complètement dupes du caractère opportuniste de leur acquiescement, ont une image positive de ces usagers qui

mettent tout en œuvre pour s'en sortir, suivent les conseils des intervenants et correspondent ainsi à la figure des jeunes « méritants ». Il arrive même que le contenu de la contractualisation et l'inscription dans les dispositifs répondent, pour le professionnel, à une logique de bricolage dans la perspective de donner un coup de pouce au jeune, quelquefois en concertation avec le jeune lui-même. Ces jeunes apparaissent aujourd'hui comme des victimes de la crise qu'il faut accompagner dans une phase difficile mais provisoire.

En fait, la généralisation de l'idée d'une précarité professionnelle pour les jeunes entrant sur le marché du travail, ainsi que l'institutionnalisation de structures dédiées (les missions locales), qui constituent aujourd'hui leur interlocuteur principal, ont changé les représentations portées sur ces jeunes. Les jeunes qui vivent l'expérience de la rupture protégée représentent d'ailleurs le public traditionnel des missions locales, et c'est par l'intermédiaire de ces structures que nous les avons rencontrés.

Il faut cependant noter que les plus âgés perçoivent différemment leur situation et le recours au système d'aide à l'approche de leurs 25 ans, âge qui signe l'accès possible au RSA et leur changement de statut au regard de la solidarité nationale et des dispositifs d'insertion. Ils vivent alors un rapport à l'aide proche de la « fragilité intériorisée » décrite par S. Paugam (2004). En effet, chez ces derniers, le sentiment d'humiliation (Déloye et Haroche, 2007) et le ressentiment par rapport à une société qui ne leur fait pas de place (Grandjean et Guénard, 2012) sont beaucoup plus présents. Ils vivent la précarité et les démarches d'insertion depuis plusieurs années et sont découragés. Ils sentent qu'ils vont bientôt quitter le statut de « jeune en insertion » pour passer à celui d'« assisté », dont ils ressentent fortement l'image infériorisée.

Christine, par exemple, est une jeune femme de 24 ans suivie par la mission locale depuis l'âge de 18 ans (âge auquel elle a été mise à la porte de chez ses parents). Depuis lors, elle enchaîne les stages et les formations, mais ne trouve pas d'emploi. Elle vit en couple depuis quatre ans avec un jeune homme, qui est couvreur. Elle exprime ainsi sa colère et son découragement :

« Je cherche qu'on m'aide ! Ça fait maintenant sept ans que je suis partie de la maison, je suis toujours au même point. [...] Mais maintenant qu'on m'aide pour l'emploi ! Je ne demande que ça. Je ne touche même pas d'argent chaque mois. Je serai obligée bientôt de demander le RSA et j'ai vraiment honte [...] Mais je suis obligée. Quand mon copain me dit : « tu attendras le RSA... » « Tu auras au moins le RSA ! » Ouais, mais il le dit d'une façon aussi... et c'est blessant ! Certains de ma famille, ils me le disent aussi ! Mais ça me blesse complètement ! Moi, je veux du boulot, je ne veux pas ça ! »

Ces jeunes cherchent à faire durer au maximum leur suivi à la mission locale et appréhendent le fait d'avoir recours au système d'aide sociale classique. Ils vivent également très mal la nécessité de solliciter la solidarité de leurs proches.

L'activité professionnelle reste l'objectif principal pour eux, dans la perspective, notamment, de pouvoir construire une famille, mais le chômage n'est plus vécu comme étape transitoire dans l'attente de l'âge adulte. Ils se sentent adultes mais déclassés et commencent à perdre espoir.

*La rupture sans filet :
un révélateur des failles du système d'aide*

Les jeunes qui vivent l'expérience de la rupture sans filet recourent difficilement au système d'aide sociale, à la fois parce qu'ils ont honte d'une situation qu'ils n'acceptent pas, et qu'ils ne connaissent pas les rouages de l'aide sociale, mais aussi parce que les services sociaux leur apparaissent comme stigmatisants. De ce fait, ils épuisent bien souvent les possibilités de soutien que peut leur offrir leur réseau amical ou de parentèle élargie avant de s'adresser à une structure et, lorsqu'ils se décident à frapper à la porte de l'une d'elles, ils vont prioritairement vers les services les moins marqués socialement (la mission locale ou les services sociaux des conseils généraux). Les services de l'infra-assistance (accueils de jour, CHRS, associations caritatives, notamment), symboles d'un monde de la marginalité auquel ils ne se sentent pas appartenir, sont vus comme particulièrement disqualifiants.

Nous avons par exemple rencontré Julie, 20 ans, dans une structure de l'urgence sociale. Pour la première fois de sa vie, elle se retrouve à la rue, mise à la porte à la suite d'une dispute avec sa mère. Elle ne souhaite pas retourner chez celle-ci. Elle dort chez des amis étudiants, mais son réseau s'épuise et, l'été arrivant, ceux-ci quittent la ville. Elle s'est adressée à la mission locale, mais, n'ayant pas d'adresse, elle a été renvoyée vers les structures de l'infra-assistance. Au départ, elle n'a pas voulu s'y rendre, effrayée par le public fréquentant habituellement ce type d'endroit. Contrainte par l'épuisement du soutien de son réseau, elle a fini par s'y résoudre. Elle découvre le système d'aide et apprend progressivement à l'utiliser. Elle se sent complètement démunie.

Elle nous explique ainsi :

« Par exemple, j'étais place de la Comédie en début de soirée, il y a des gens assez bizarres et quand on est ici toute seule dans une grande ville comme ça... J'attendais un ami qui devait venir me chercher et qui m'hébergeait le soir, et j'ai été interpellée par tout un tas d'individus alcoolisés, drogués, c'est pour ça que c'est pas très rassurant... »

Ça vous angoisse de vous retrouver...

... en foyer, je suppose que c'est le genre d'habitants dans ce genre de structure. »

On voit bien ici que la fréquentation des structures d'aide par ces jeunes varie fortement en fonction des logiques professionnelles développées au sein des organisations auxquelles ils vont recourir. Celles-ci sont également très

dépendantes de configurations territoriales, notamment dans le cas des missions locales (Muniglia et Thalineau, 2012). En effet, en fonction de la pression exercée par les pouvoirs publics sur les objectifs chiffrés en matière de sortie en emploi, ainsi que des difficultés sociales et sanitaires rencontrées par la population et des opportunités d'insertion professionnelle, les missions locales vont être plus ou moins ouvertes à l'accueil d'un public cumulant un grand nombre de difficultés périphériques à l'insertion. Alors que, dans certains territoires, les jeunes sans domicile fixe vont être renvoyés vers les services de l'urgence sociale, dans d'autres ils seront pris en charge directement au sein de la mission locale en bénéficiant d'un accompagnement global spécifique (autour du logement, des papiers, du soin ou de l'écoute). La configuration locale du réseau d'aide en direction des jeunes en grande difficulté va donc avoir une incidence forte sur la structuration des parcours, notamment dans le cas de personnes particulièrement réticentes à solliciter les structures de l'urgence sociale.

De plus, le type d'accompagnement et les possibilités d'aide varient selon les types de structures. Les missions locales sont les principaux prescripteurs des dispositifs d'insertion permettant l'accès à une aide financière. Les structures de l'urgence sociale mobilisent, quant à elles, des aides destinées à couvrir les besoins vitaux (bons alimentaires, principalement) qui n'ont pas pour objectif l'inscription directe dans un parcours d'insertion.

On perçoit également ici le processus par lequel l'effet conjugué de l'effritement du réseau social des jeunes et la fréquentation progressive du monde de la rue (très présent dans les services de l'urgence sociale) peut amener ces jeunes à glisser progressivement dans l'univers de la marginalité.

La rupture chronique : une mise à l'épreuve constante de la relation d'aide

Les *marginiaux* et les *instables* ont un recours différencié aux services d'aide. Les premiers les envisagent comme une ressource ordinaire et en font un usage stratégique, assis sur la revendication d'une identité marginale. Les seconds oscillent davantage entre la reconnaissance affective qu'ils peuvent y trouver et la volonté de s'émanciper de l'aide sociale.

Les *marginiaux* n'éprouvent aucun sentiment d'humiliation dans leur recours à l'aide sociale. Ils vivent leur situation sur le mode de la « marginalité organisée » (Paugam, 2004). Dans leur capacité à tirer profit de toutes les formes d'aide, ou encore dans la peur qu'ils suscitent chez les autres, ils valorisent une certaine forme de dignité au sein même de ce qui fait leur discrédit aux yeux de la société. Ainsi, ils « négocient la disqualification sociale en recréant un certain nombre de normes dans un milieu fortement dévalorisé » (*Ibid.* : 147). Ils cherchent cependant à se démarquer de l'image du « clochard » pour se défaire du stigmate que l'utilisation des services de l'urgence sociale leur impose en

mettant en place une stratégie identitaire qui revendique le choix d'une vie hors norme. Ils recomposent leur identité au travers de leur rapport au système d'aide et, s'ils ne veulent pas être associés à la figure de l'assisté qui fréquentera ces services jusqu'à la fin de sa vie, ils n'aspirent pas forcément à un changement de statut, car ils se sentent à l'aise dans leur utilisation de ce système. Le rapport que ces jeunes entretiennent à l'aide sociale et le positionnement identitaire qu'ils adoptent pour résister à la stigmatisation générée par le recours à ce soutien les amène vers une utilisation routinière de l'infra-assistance.

Les *marginaur* utilisent donc le système d'aide comme une ressource pérenne. Ils mangent, lavent leur linge, se douchent, sont hébergés, quand c'est possible, dans les accueils d'urgence. Ils font également appel à la solidarité amicale, mais se retournent toujours vers les services d'aide lorsque celle-ci est impossible. Cependant, s'ils mobilisent sans complexe toutes les ressources à leur disposition, leurs attentes restent fortement délimitées. Ils sollicitent de l'aide pour des besoins de première nécessité, mais sont rétifs à ce qui pourrait ressembler à une démarche d'insertion sociale plus exigeante. Ils posent d'ailleurs un regard très critique sur le fonctionnement de l'institution et sur les professionnels auxquels ils s'adressent. Ils ne cherchent pas l'aide des services de protection de l'enfance, trop contraignants car centrés sur une logique de responsabilisation (Muniglia, Rothé et Thalineau, 2012), et recourent généralement quasi exclusivement aux services de l'urgence sociale. En fonction des territoires et de la plus ou moins grande ouverture des missions locales quant à leur définition de l'insertion (Muniglia et Thalineau, 2012), ils peuvent également s'adresser à ces dernières, mais toujours de façon très ponctuelle et dans l'attente d'une aide très ciblée (bons alimentaires, aide financière d'urgence...). Leur sentiment d'appartenance à un monde à la marge légitime cette appréhension de l'aide sociale d'urgence comme une ressource ordinaire.

Marc qui, à 29 ans, connaît la rue depuis l'âge de 13 ans, n'envisage en aucun cas l'aide qu'il sollicite comme un tremplin vers l'insertion et considère que ces ressources lui sont dues du fait de son choix (contraint) de vie. Il refuse la vie conventionnelle et sa routine. Il trouve dans les services d'aide d'urgence les ressources quotidiennes dont il a besoin, mais ne les envisage pas comme une aide pour lui permettre de sortir de sa situation. Il critique la tendance croissante des professionnels à vouloir engager les jeunes dans des démarches d'insertion dont ils ne veulent pas.

«Mais aujourd'hui, je te dirai que j'utilise encore ce lieu parce que, voilà, c'est bien pratique pour aller prendre sa douche, mais juste ça, juste laver ton linge pas cher et prendre ta douche, mais c'est vraiment le côté pratique de la chose. Je n'attends rien et je leur demande rien ! Ça, c'est clair et net. Et c'était très bien comme avant, ils ne nous demandaient rien...»

Les *instables*, quant à eux, font des difficultés qu'ils ont rencontrées depuis leur enfance un élément de promotion de leur identité par rapport aux autres jeunes protégés par le cocon familial ; ils l'utilisent également dans une attitude revendicative à l'égard de l'aide sociale : il s'agit d'un vecteur fort de fragilité au nom duquel ils doivent être aidés. Cependant, contrairement aux *marginaux* qui trouvent un équilibre précaire dans leur situation, ils n'ont pas renoncé à une insertion sociale classique, tout en n'acceptant pas de se plier aux exigences qu'elle suppose. En effet, d'une part, ils aspirent, à la façon de ce que S. Paugam (2004) décrit comme « la marginalité conjurée », à un changement rapide de statut (du statut d'assisté au statut d'adulte autonome) et rêvent d'une intégration sociale conventionnelle (avoir un travail, une famille, un confort matériel). Mais, d'autre part, ils aspirent aussi à mener la vie insouciant des jeunes de leur âge et supportent mal les contraintes et les attentes des dispositifs d'insertion qui leur sont adressés, notamment la logique contractuelle qui prévaut dans les suivis de la mission locale ou de l'aide sociale à l'enfance (qui suppose de construire un projet professionnel « réaliste » et effectif à court terme, de rendre des comptes sur leur mode vie, de se plier à des horaires, d'accepter des jobs alimentaires peu gratifiants...).

Pour les *instables*, l'éloignement de la famille conduit, en général, à un passage par les services de protection de l'enfance ou, plus tard, par des services d'insertion sociale et professionnelle tels que la mission locale. Beaucoup plus que les *marginaux*, ils sont en attente d'accompagnement de la part des services d'aide et, en l'absence d'autre forme de soutien, ils se tournent vers les intervenants sociaux dont ils attendent beaucoup : investissement, empathie, compréhension, souplesse et parfois même une forme de maternage.

Christophe, 23 ans, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance depuis l'âge de 9 ans, a navigué entre foyer, famille d'accueil, domicile de sa mère et de sa grand-mère. Il vient de se séparer de la mère de sa fille, âgée de quelques mois, et se retrouve sans ressources. Il est accompagné par la mission locale qui l'aide pour les démarches administratives, la recherche de logement et les aides financières. Il explique ainsi à propos de la conseillère qui le suit :

J'aime bien Mme V. parce que, quand j'ai mes coups de blues, elle comprend. Elle sait de quoi je parle. On dirait qu'elle me connaît depuis que je suis tout petit. C'est vrai, c'est ça que j'aime chez elle. Et puis elle a une très bonne oreille, des bons mots, un bon regard qui met à l'aise... [...] Et c'est là que, de mon côté, j'ai trouvé le poste chez Carrefour. Du coup, elle était très contente... et puis après, quand elle m'a revu deux semaines après, direct j'arrête... elle a tout de suite compris donc... Là, elle ne me lâche pas. C'est comme là... là en ce moment j'ai un peu de mal à chercher. [...] Elle m'appelle, elle me dit : « Comment tu te sens ? T'es renfermé sur toi-même... ». [...] et puis elle me dit : « Bon... on ne va pas te précipiter... Là, aujourd'hui, on ne va pas parler de recherche d'emploi, on va parler de toi, on va d'abord faire en sorte que tu ailles mieux, et après on va s'occuper de l'emploi ».

La recherche d'une altérité affectivement structurante peut ainsi amener les *instables* à projeter sur les intervenants sociaux un rôle qui n'est pas le leur. Cependant, leur attitude envers le système d'aide sociale (refus des contraintes, abandons à répétition, position revendicative) épuise les intervenants qui les qualifient parfois d'«incassables» ou de «patates chaudes» que les structures d'aide se renvoient sans cesse. De plus, la pression actuelle sur les professionnels du secteur de l'insertion sociale et professionnelle qui voient leurs missions se resserrer autour de la nécessité de la mise à l'emploi (Muniglia et Thalineau, 2012) ainsi que la structure du système d'aide (et notamment l'absence de filet de sécurité pour les jeunes de 18-21 à 25 ans) ne permet pas les suivis stables et rapprochés dont ils ont besoin. C'est pourquoi les prises en charge sont souvent vouées à l'échec et perpétuent le cycle de ruptures en chaîne dans lequel les *instables* sont pris depuis de nombreuses années.

Cependant, une relation privilégiée peut se nouer avec certains intervenants sociaux qui ont construit leur posture professionnelle sur le maintien à tout prix de la relation d'aide (Ion et Ravon, 2005) et qui, selon les termes de Pierre Roche, ont «le parti pris de la proximité», tentant de «réduire la distance sociale et subjective qui sépare le professionnel de l'usager» (Roche, 2007 : 66). Le positionnement particulier qu'adoptent ces professionnels dans la relation d'aide est empreint de compréhension et d'une attention particulière valorisant les jeunes reçus en prenant en compte leur histoire de vie. La relation d'accompagnement est basée sur l'écoute, la discussion et la qualité de la relation en train de se créer. Elle repose également largement sur la disponibilité et la réactivité des professionnels, la constance de leur présence. Cette attention dont ils ont peu été l'objet amène les jeunes à ériger la personne qui les aide en autrui significatif (Mead, 1963), et la réussite des démarches d'aide entreprises sera un gage de reconnaissance auprès de ceux qui les ont aidés. Cette attitude prend cependant un tour problématique lorsque la relation d'aide prend fin. Cette interruption est alors vécue comme une rupture affective supplémentaire.

Les professionnels prennent une place affective qu'ils n'ont pas souhaité se donner et ils se trouvent confrontés à la gestion d'une posture qui permet un accompagnement réparateur (la reconnaissance identitaire est très forte dans ce type de relation), mais qui les pousse à un engagement allant au-delà de leur mission professionnelle.

CONCLUSION

Pour des jeunes faisant l'expérience de la rupture, le réseau relationnel qu'ils développent au fil de leur parcours, ainsi que leur façon de se projeter dans l'avenir, apparaissent comme des éléments déterminants du rapport qu'ils entretiennent au système de protection sociale. En ce sens, la relation avec le travailleur social doit être considérée comme un lieu de négociation de l'identité

et de gestion du stigmate attaché à leur éloignement de la norme d'insertion, comme le mettent en évidence les différentes figures présentées ici.

La structuration des politiques sociales en direction des jeunes permet plus facilement aux professionnels d'aider les jeunes prompts à s'insérer rapidement. Cependant, son manque de réactivité et l'impossibilité de favoriser les suivis longs et rapprochés a pour effet de rendre encore plus vulnérables des jeunes en situation déjà très délicate. Le positionnement adopté par les professionnels peut atténuer ces effets pervers par l'interprétation qu'ils font du sens de leurs missions. Ils jouent alors un rôle de « tampon » qui adoucit la rigidité du système de prise en charge. C'est donc la subjectivité des acteurs qui mettent en œuvre l'action publique (Cantelli et Genard, 2007) qui agit comme un régulateur des injonctions paradoxales d'un système extrêmement normatif. La relation de prise en charge est un lieu de négociation et de définition de l'usage des aides où les jeunes bénéficiaires et les professionnels en proposent une interprétation *ad hoc*. Mais, au-delà des logiques individuelles, ce positionnement des professionnels est fortement dépendant des secteurs d'intervention et des configurations locales.

Enfin, il faut souligner la porosité existant entre ces différentes expériences de la vulnérabilité juvénile. En effet, lorsqu'on se penche sur les parcours décrits par les jeunes, on peut voir que le fait de renouer des liens avec une partie de sa famille ou de développer une relation avec une personne inscrite dans une configuration sociale stable (Milburn *et al.*, 2009) peut faire évoluer les projections dans l'avenir et la capacité à bénéficier de la relation d'aide. Ici encore, il semble que les intervenants sociaux peuvent jouer un rôle fondamental dans la reconstruction d'un lien positif et confiant à l'égard de la figure de l'adulte et dans l'accompagnement des bifurcations au long des parcours de vie.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

La configuration de la solidarité publique envers les jeunes en difficulté d'insertion en France, oscillant entre vision familialiste et injonction à l'insertion professionnelle, fragilise particulièrement les jeunes déjà vulnérables du fait de difficultés d'insertion associées à une absence de soutien familial. L'article explore la façon dont le caractère faiblement protecteur de la solidarité publique pour les jeunes entre 16 et 25 ans induit une interdépendance forte entre la négociation des identités individuelles et le rapport développé au système d'aide. Il montre en effet que les histoires de vie difficiles, les recompositions identitaires qu'elles génèrent ainsi que la nature du réseau relationnel sur lequel les jeunes peuvent s'appuyer conditionnent la façon dont ils expérimentent la situation de précarité tout comme leurs modalités de recours à l'aide. Il met également en lumière l'incidence sur la relation d'aide de la rencontre entre logiques d'intervention professionnelles et logiques d'usage des jeunes bénéficiaires.

The various configurations of public solidarity with young people having trouble integrating into French society, oscillating as they do between a family-oriented perspective and calls for vocational integration, have a particularly destabilizing effect on youths already vulnerable due to integration problems stemming from a lack of family support. This paper explores the way the weakness of public solidarity with 16- to 25-year-olds leads to a strong interdependence between the negotiation of individual identities and the relationship that develops with the welfare system. It shows that hard lives, the blended identities they produce and the nature of the relational network where young people can find support all condition the way they experience their vulnerability and make use of available resources. It also highlights how the intersection between the professional logic of intervention and young beneficiaries' logic of use of the system affects the helping relationship.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CANTELLI, Fabrizio et Jean-Louis GENARD (dir.). 2007. «Action publique et subjectivité», *Droit et Société*. Paris, LGDG.
- DÉLOYE, Yves et Claudine HAROCHE. 2007. *Le sentiment d'humiliation*. Paris, In Press Éditions.
- DUBAR, Claude. 1992. «Formes identitaires et socialisation professionnelle», *Revue française de sociologie*, 4, 33 : 505-529.
- EHRENBERG, Alain. 2000. *La fatigue d'être soi : dépression et société*. Paris, Odile Jacob.
- GALLAND, Olivier. 2000. «Pauvreté et exclusion des jeunes», dans *Rapport 2000 de l'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE*. Paris, La Documentation française : 73-85.
- GRANDJEAN, Antoine et Florent GUÉNARD (dir.). 2012. *Le ressentiment, passion sociale*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- GRÉMY, Jean-Paul et Marie-Joëlle LE MOAN. 1977. «Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales», *Informatique et sciences humaines*, 35.
- ION, Jacques et Bertrand RAVON. 2005. «Institutions et dispositifs», dans Jacques ION (dir.). *Le travail social en débat(s)*. Paris, La Découverte : 71-85.
- JAFFRÉ, Yannick. 2006. «Les terrains d'une anthropologie comparative des sensibilités et des catégories affectives», *Face à face*, 9. <<http://faceaface.revues.org/215>>.
- LIMA, Léa. 2004. *L'État social et les jeunes : une comparaison France-Québec des systèmes d'assistance-jeunesse*. Sous la dir. d'E. Verdier, Université Aix-Marseille II.
- MEAD, Georges-Herbert. 1963. (pour l'édition française) *L'esprit, le soi et la société*. Paris, Presses universitaires de France.
- MILBURN, Norwetta G. et al. 2009. «Adolescents exiting homelessness over two years: The risk amplification and abatement model», *Journal of Research on Adolescence*, 19, 4 : 762-785.
- MUNIGLIA, Virginie et Alain THALINEAU. 2012. «Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables. Les conseillers des missions locales entre adaptation et tension», *Politiques sociales et familiales*, 108 : 73-82.

- MUNIGLIA, Virginie, Céline ROTHÉ et Alain THALINEAU. 2012. « Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratique de la relation d'aide », *Agora Débats/jeunesses*. Paris, Presses de Sciences Po/INJEP, 62 : 97-110.
- NICOLAS, Muriel. 2012. « Comment la branche famille de la sécurité sociale soutient-elle les jeunes de 16 à 25 ans », dans Françoise LABADIE (dir.), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise, Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012*, Paris, La Documentation Française : 199-217.
- PARAZELLI, Michel. 2002. *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- PAUGAM, Serge. 2004. *La disqualification sociale*. 4^e éd. (1^{re} éd. 1991). Paris, Presses universitaires de France.
- PAUGAM, Serge. 2008. *Le lien social*. Paris, Presses universitaires de France.
- RANCI, Costanzo. 2010. *Social Vulnerability in Europe, the new configurations of social risks*. Basingstoke, Palgrave MacMillan.
- ROCHE, Pierre. 2007. « Les défis de la proximité dans le champ professionnel », *Nouvelle revue de psychosociologie*, « Les pratiques sociales au regard de l'éthique », 3 : 63-82.
- VAN DE VELDE, Cécile. 2007. « La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs », dans Serge PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*. Paris, Presses universitaires de France : 315-333.